

fait, l'effet sera peut-être ce que nous souhaitons tous: de remettre le Parlement en évidence dans la vie canadienne.

On parle beaucoup aujourd'hui de l'utilité du Parlement, de sa désaffection du peuple. On dit que les gens ne le trouvent plus important. L'une des raisons est peut-être que le public voit des joutes sportives, des tribunes libres, des événements internationaux, des services religieux, des guerres, des sinistres, il voit tout cela à la télévision, mais il ne nous voit pas. L'un des mes honorables amis a dit que nous donnions le meilleur spectacle comique en ville. Mais le public ne nous voit pas. Quand les gens pourront nous voir, le Parlement reprendra sa place au cœur de la vie canadienne. Les gens fermeront peut-être leur appareil, mais ce sera à nous d'améliorer notre comportement ici.

Nous avons essayé dernièrement de réorganiser les travaux de la Chambre de façon que les comités s'acquittent d'une plus grande part des études détaillées, de sorte qu'on puisse ici débattre des questions majeures et importantes. Nous avons énormément progressé dans cette voie en renvoyant pratiquement tous les projets de loi aux comités permanents au lieu de les étudier ici en comité plénier. Il est vrai qu'il y a eu une exception aujourd'hui. Mais je persiste à croire qu'on discute trop ici sur des détails sans importance, au milieu des difficultés que présentent cet édifice et cette institution. Pour parler en style de télévision, je dirai que le spectacle serait meilleur si les détails étaient étudiés dans une petite salle de comité, par des hommes et des femmes penchés sur les points particuliers dont ils seraient alors saisis.

L'innovation proposée non seulement entraînerait une modification de notre façon d'agir, de parler, de paraître, et tout le reste, y compris, peut-être même, notre façon de nous vêtir, mais encore elle modifierait aussi notre Règlement, surtout en ce qui concerne les relations entre la Chambre des communes et ses différents comités. Je ne crains pas ce changement. J'espère que personne ici ne le craint. Le Parlement pourrait changer à un tel point que si Mackenzie King y revenait, il ne le reconnaîtrait pas. Pour certains d'entre nous, il n'est peut-être déjà plus ce qu'il était à notre arrivée ici. Il n'est pas important, cependant, de maintenir les choses dans leur état premier. Ce qui importe c'est de sensibiliser cette institution aux besoins de la population canadienne. Ce qui importe c'est que le Parlement serve les Canadiens et leur donne le sentiment qu'il existe des affinités, des rapports et de la compréhension entre eux et leurs représentants.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je suis peut-être trop optimiste; je m'exagère peut-être les possibilités de l'électronique. Mais, nous pouvons sûrement aller loin. Nous ne pouvons plus faire marche arrière, il nous faut aller de l'avant. Je suis heureux, qu'avec l'adoption de cette motion, les gens auront la chance de voir le Parlement à l'œuvre et d'y participer davantage. C'est donc de grand cœur que j'appuie la motion dont la Chambre est présentement saisie.

[Français]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire quelques mots sur la motion présentée par le président du Conseil privé (M. Macdonald). Au fait, je suis d'avis que cette motion du gouvernement est susceptible de produire des effets plus rapides que s'il s'agissait d'une mesure proposée par un simple député, de quelque parti qu'il soit.

Je crois réellement que le comité de la procédure et de l'organisation, qui est composé de députés ministériels et ceux de l'opposition, étudiera minutieusement cette question et en fera rapport à la Chambre qui, après étude et modification possible du rapport, fera d'excellentes recommandations au gouvernement.

J'aimerais évidemment partager l'enthousiasme de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) quant aux effets possibles de cette mesure, mais je ne vois pas quels pourraient être ces effets, car plusieurs problèmes se posent.

J'aimerais, ce soir, exprimer mon opinion à ce sujet. Comme je l'ai dit, je suis en faveur de cette motion. Il est possible de procurer aux citoyens canadiens une meilleure information, tout en incitant les députés à rendre les débats plus intéressants.

• (9.30 p.m.)

Après avoir dit quelques mots en faveur de cette motion, j'ai l'intention de faire certaines remarques, afin que le comité de procédure et de l'organisation puisse connaître l'opinion des députés. À mon avis, la télédiffusion des débats de la Chambre ne peut se faire facilement.

Monsieur l'Orateur, mes remarques seront peut-être un peu décousues, car je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. De plus, je voudrais permettre à mes collègues que la question intéresse de faire des suggestions.

Je crois d'abord qu'il existe des problèmes d'ordre purement technique qui ne sont pas faciles à solutionner. En effet, qui ferait le choix des orateurs et des sujets à discuter? Télédiffuserait-on toutes les séances ou certaines parties seulement? Qui se chargerait de l'édition des débats, si toutes les séances n'étaient pas télédiffusées? Qui ferait le choix de